

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Procès-verbal n° 2021/02

Nombre de membres
- en exercice : 17
- présents : 14
- ayant pris part au vote : 16
- procurations : 2

L'an deux mille vingt et un et le 15 avril à 18 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de L'UNION se sont réunis à la salle des Fêtes de L'Union, sur convocation régulière en date du 8 avril, sous la Présidence de Madame Isabelle Godéas, Vice-Présidente.

Etaient présents : MME ISABELLE GODEAS, MME KAREN GREGOIRE, MME MONIQUE GUEDES, MME NATHALIE SIMON-LABRIC, M. YANNICK PUGET, M. DENIS MOLET, MME MARIE-LOUISE GRUEL, MME MONIQUE BEZOS, M. ANDRE DA PONTE, MME RENEE HUMEAU, M. HERVE LAMACHERE, MME MARE-CLAUDE MANGOGNA, M. JEAN-PAUL MAUVEZIN, MME JACKIE VAZ SANTIAGO.

Etaient absents ayant donné procuration : M. YVAN NAVARRO (POUVOIR DONNE A MME ISABELLE GODEAS), MME KATY COLDER (POUVOIR DONNE A MME MARE-CLAUDE MANGOGNA).

Était absent excusé : M. MARC PÉRÉ.

Ordre du jour :

Information de la Vice-présidente

1. Adoption du Procès-Verbal n° 2021-01 du Conseil d'Administration du CCAS du 11 février 2021
2. Finances
 - a. Adoption du Compte de Gestion 2020
 - b. Adoption du Compte Administratif 2020
 - c. Affectation du résultat 2020
3. Demandes de subvention
 - a. Secours Populaire
 - b. Croix Rouge Française
4. Annulation de dettes
5. Arrêtés du Président
6. Aides financières
7. Questions diverses

Information de la Vice-Présidente

- Crise sanitaire :

Positionnement auprès de la Préfecture et de l'ARS pour l'ouverture d'un centre de vaccination.
Proposition de mise en place de vaccination à domicile.
Mise en place de transport pour rejoindre le centre de vaccination.
Maintien des appels en direction des personnes.

- ICOPE :

Nous avons eu déjà l'occasion d'échanger sur ce projet initié par l'OMS qui a pour objectif de prévenir le déclin des fonctions de la personne âgée et de limiter la dépendance.
Une application gratuite pour smartphone a été développée par le Gérontopole de Toulouse, porteur de projet pour la France. Afin d'accompagner les utilisateurs à la prise en main, le Gérontopole va se mettre en contact avec la Croix Rouge dans le cadre des ateliers d'accompagnement numérique.
Pour les personnes plus en difficultés avec le numérique, des journées de dépistage par les infirmières du Gérontopole sont prévues les lundis 17 et 31 mai ainsi que le 14 juin entre 9h30 et 16h30 dans les locaux de la halte-répît.

- CTG (Convention Territoriale Globale) :

Dans le cadre du diagnostic qui doit s'effectuer sur notre territoire et qui doit aboutir en ce qui concerne l'action sociale à l'analyse des besoins sociaux, des questionnaires ont été mis en ligne sur le site de la mairie. Ils ont également été adressés aux parents via le portail famille et le seront aux présidents d'associations pour transmission aux adhérents. Des exemplaires papiers seront mis à disposition dans les accueils.

- Halte-Répît :

La Halte-Répît ouvrira très prochainement un deuxième après-midi hebdomadaire pour accueillir les personnes accueillir des personnes souffrant de troubles cognitifs. Jusqu'à présent, elle fonctionnait le mardi après-midi avec une personne formée de l'ASA et des bénévoles et organisait des activités occupationnelles qui permettaient de maintenir un lien pour les aidés et faire souffler les aidants. Nous avons rencontré M. Meric, Président du Conseil Départemental 31, partenaire de cette action avec M. Navarro, qui a validé cette ouverture.
Elle sera donc prochainement ouverte les mardis et vendredis après-midi.

1. Adoption du Procès-verbal n° 2021-01 du 11 février 2021 du Conseil d'Administration du CCAS

Madame la Vice-Présidente demande aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir formuler leurs observations ou mentionner les rectifications à prendre en compte avant l'adoption du Procès-Verbal n°2021-01 du 11 février 2021.

Décision

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Entendu l'exposé de Madame la Vice-Présidente, après en avoir délibéré,

Décide :

A l'unanimité, d'adopter le Procès-Verbal n°2021-01 du 11 février 2021.

2. Finances

2.1. Adoption du Compte de Gestion 2020

Madame la Vice-Présidente rappelle aux membres du Conseil d'Administration du CCAS qu'aux termes de l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'adoption du Compte de Gestion doit intervenir avant celle du Compte Administratif.

Madame la Vice-Présidente propose d'approuver le Compte de Gestion 2020 établi par la Trésorière Principale, Madame Nadine BEQ qui retrace à l'identique les résultats du Compte Administratif 2020.

Décision

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Entendu l'exposé de Madame la Vice-Présidente, après en avoir délibéré,

Décide :

A l'unanimité, d'approuver le Compte de Gestion 2020 établi par la Trésorière Principale, Madame Nadine Beq. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2.2. Adoption du Compte Administratif 2020

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président ne peut n'y présider la séance, ni prendre part au vote.

En application des dispositions des articles L.1612-12 et L.2121.31 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Vice-Présidente présente aux membres du Conseil d'Administration les principaux éléments du Compte Administratif 2020 qui font apparaître un résultat de clôture de l'exercice de :

- + 18 296,31 € pour la section de fonctionnement
- - 3 784 € pour la section d'investissement
- - 7 830 € de restes à réaliser en dépenses d'investissement

Le résultat de clôture de l'exercice après réintégration du solde de l'exercice précédent s'élève à :

- + 54 998,75 € pour la section de fonctionnement
- - 2 759,60 € pour la section d'investissement
- - 7 830 € de restes à réaliser en investissement

Le détail du Compte Administratif a été présenté aux membres du CCAS lors de la séance.

Décision

Les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Madame la Vice-Présidente, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

A l'unanimité, hors de la présence de Monsieur le Président,

1° De donner acte à Monsieur le Président de la présentation faite du Compte Administratif 2020,

2° D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

3° D'adopter le Compte Administratif 2020.

2.3. Affectation de résultat 2020

Madame la Vice-Présidente rappelle au Conseil d'Administration que le Budget Primitif 2020 a repris de manière anticipée les résultats de l'année 2020.

Il convient maintenant de procéder à l'affectation définitive des résultats de l'exercice 2020.

Madame la Vice-Présidente propose donc au Conseil d'Administration d'affecter les résultats du Compte Administratif 2020 au Budget Supplémentaire 2021 qui sera présenté lors du prochain conseil d'administration comme suit :

• Excédent de fonctionnement 2020 (R002) :	44 409,15 €
• Déficit d'investissement 2020 reporté (D001) :	2 759,60 €
• Restes à réaliser 2020 en investissement reporté en dépenses (chapitre 21) :	7 830,00 €
• Affectation en réserve d'investissement en recettes (compte 1068) :	10 589,60 €

Décision

Les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Madame la Vice-Présidente, après en avoir délibéré,

Décident :

▪ **Article 1**

A l'unanimité, d'affecter les résultats de l'exercice 2020 de la façon suivante :

• Excédent de fonctionnement 2020 (R002) :	44 409,15 €
• Déficit d'investissement 2020 reporté (D001) :	2 759,60 €
• Restes à réaliser 2020 en investissement reporté en dépenses (chapitre 21) :	7 830,00 €
• Affectation en réserve d'investissement en recettes (compte 1068) :	10 589,60 €

3. Demandes de subventions

3.1. Secours Populaire

Madame la Vice-Présidente informe le Conseil d'Administration de la réception du dossier de demande de subvention du Secours Populaire.

L'association sollicite le CCAS pour l'attribution d'une subvention au titre de l'année 2021 d'un montant de 2 000 € et pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 1000 € dans le cadre des frais supplémentaires engagés pour la gestion de la crise sanitaire.

Intervention de Mme Monique Bezos :

Présentation du Bilan de l'association en 2020 :

162 familles ont été accueillies au sein de l'association, soit 438 personnes réparties comme suit, 66 de Saint Jean, 56 de l'Union, 16 de Toulouse, 7 de Rouffiac et 17 d'autres communes.

En aides alimentaires, l'association a distribué 1156 colis pour 3680 personnes d'une valeur approximative de 200 €. La participation des familles est de 4098 €. Les produits glanés dans les magasins et distribués se montent à 6628 €. Les produits des collectes, vendus à l'épicerie solidaire sont d'un montant de 3315 €.

Concernant les aides financières, 14 familles ont été aidées pour un montant de 5501 €.

Des actions internationales ont permis de collecter des vêtements chauds et couvertures, mais également de l'outillage par une collecte à Castorama.

Les bénévoles de l'antenne de l'Union ont réalisé 4000 heures d'activités.

Pendant la crise sanitaire, les scouts « Navigators » ont collecté 300 kilos de marchandises. Les Jardins du Girou ont proposé 1 panier de légumes frais pour la valeur de 1 € par famille et réglés par le Secours Populaire Français. Des achats de produits face à l'augmentation des familles aidées se montent à 1662 €.

Décision

Les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Madame la Vice-Présidente, après en avoir délibéré,

Décident :

A l'unanimité,

- D'attribuer au Secours Populaire une subvention au titre de l'année 2021 d'un montant de 2 000 € ainsi qu'une subvention à titre exceptionnelle d'un montant de 1000 € dans le cadre des frais supplémentaires engagés par l'association pour la gestion de la crise sanitaire.

3.2. Croix Rouge Française

Madame la Vice-Présidente informe le Conseil d'Administration de la réception d'une demande de subvention adressée par la Croix-Rouge Française.

L'association sollicite le CCAS pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 000 € suite à la mise en place d'ateliers d'inclusion numérique pour lutter contre l'illectronisme, à destination des Unionais. Cette action est proposée au sein de la mairie et dans les locaux de la MASE. Deux accueils sont assurés par semaine les mercredis de 14h à 17h et les jeudis matin de 9h à 12h.

Décision

Les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Madame la Vice-Présidente, après en avoir délibéré,

Décident :

A l'unanimité,

- D'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 000 € à la Croix Rouge Française suite à la mise en place d'ateliers d'inclusion numérique pour lutter contre l'illectronisme, à destination des Unionais.

4. Annulation de dettes

Madame la Vice-Présidente informe le Conseil d'Administration qu'une aide financière avait été accordée par délibération D2017-022 en date du 12 septembre 2017, sous forme de prêt, à Mme Saves Yvonne.

Le montant de l'aide accordée s'élevait à 2 000 € et devait permettre à cette personne d'attendre la mise en place de la pension de réversion de son conjoint décédé. Le remboursement de l'aide était fixé à 13 mensualités de 150 € et une mensualité de 50 € et les prélèvements ont été mis en place dès perception par Mme Saves de la pension de réversion, soit à compter de février 2018.

A ce jour, le montant de l'aide remboursé est de 1 650 €.

Mme Saves étant décédée, sa fille nous sollicite pour une annulation du remboursement du solde de cette dette, d'un montant de 350 €.

Décision

Les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Madame la Vice-Présidente, après en avoir délibéré,

Décident :

A l'unanimité,

- D'annuler le remboursement du solde de cette dette, d'un montant de 350 €.

5. Arrêtés du Président

Conformément à l'article L.2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme la Vice-Présidente rend compte au Conseil d'Administration du CCAS des décisions prises dans le cadre de la délégation d'attribution par le Conseil d'Administration.

Arrêté de décision n°	Objet	Montant de l'aide accordée	Aide versée à
2021-01	Attribution d'un secours d'urgence pour un hébergement d'1 nuit à l'hôtel Campanile	64.65 €	Hôtel Campanile
2021-02	Attribution d'un secours d'urgence pour un hébergement d'1 nuit avec repas et petit-déjeuner à l'hôtel Campanile	97.05 €	Hôtel Campanile

6. Aides financières

3 dossiers ont été présentés en séance, ces dossiers bénéficient d'une aide financière pour un montant total de 1516 €.

Ces montants sont à prélever sur les crédits inscrits au budget 2021 du C.C.A.S. en section de fonctionnement, à l'article 6561 et en section d'investissement à l'article 27.

Le prochain Conseil d'Administration est fixé au 24 juin 2021.
La séance a été levée à 19 heures 45.

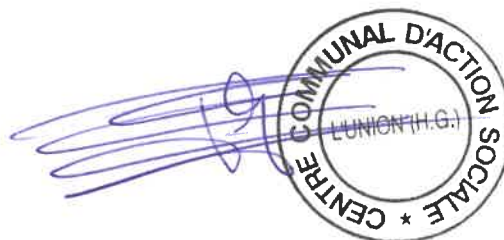
Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,

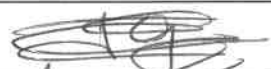


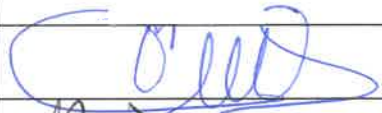


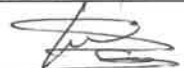

Ont signé les membres présents,

*Pour copie conforme,
La Vice-Présidente Isabelle GODEAS*

- Transmis-le 25 JUIN 2021
- Affiché le

25 JUIN 2021



Noms/Prénoms	Signatures
M. PÉRE MARC	
MME GODEAS ISABELLE	
M. NAVARRO YVAN	
MME GREGOIRE KAREN	
MME GUEDES MONIQUE	
MME SIMON-LABRIC NATHALIE	
M. PUGET YANNICK	
M. MOLET DENIS	
MME GRUEL MARIE-LOUISE	
MME BEZOS MONIQUE	
MME COLDER KATY	
M. DA PONTE ANDRÉ	
MME HUMEAU RENEE	
M.LAMACHERE HERVE	
MME MANGOGNA MARIE-CLAUDE	
M. MAUVEZIN JEAN-PAUL	
MME VAZ SANTIAGO JACKIE	